

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DEVE 179 Subvention (2500 €) à l'association « Le Jardin Perché » pour l'aide à la reconstruction de bacs et à l'acquisition de matériel pour le jardin partagé « le jardin sur le toit » situé 91 rue des Haies (20e).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 29, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder à l'association « Le Jardin Perché » une subvention de 2500 euros au titre de l'année 2019, pour la valorisation de son projet dédié à la sensibilisation à la biodiversité (20^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 9 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à attribuer une subvention d'investissement de 2 500 euros à l'association « Le Jardin Perché », pour la valorisation de son projet dédié à la sensibilisation à la biodiversité (20^e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et suivants, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO